



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
16 juin 2023

Séance du 22/06/2023

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin, à 18 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
8

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Véronique NICOLLET

Votants :
9

Représentés : Patrick CLAUDE

Excusés : Marie MUNUERA

Absents :

Secrétaire de séance : Sandra BIANCARELLI

Délibération n°D_2023_028 Tableau des emplois

Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer un tableau des emplois pour assurer une meilleure visibilité des emplois communaux.

Ce tableau sera annexé à toutes les délibérations autorisant la création ou la suppression d'un emploi permanent titulaire ou contractuel (article L.332-8 du code général de la Fonction Publique).

A - Filière administrative

SERVICE D'AFFECTION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° délibération et date création ou modification	DHT	Possibilité de pourvoir par un contractuel Art.L322.8
Administratif	Secrétaire de mairie	adjoint administratif principal 2ème classe	D_2017_039 du 30/06/2017	35/35	Oui
Administratif	Agent d'accueil	adjoint administratif	D_2019_012 du 22/03/2019	17.5/35	Oui
Administratif	Agent d'accueil contractuel	adjoint administratif	D_2021_033 du 25/06/2021	17.5/35	Oui



A - Filière technique

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° délibération et date création ou modification	DHT	Possibilité de pourvoir par un contractuel Art.L322.8
Technique	Agent d'entretien polyvalent	adjoint technique	D_2015_051 du 13/11/2015	35/35	Oui
Technique	Agent d'entretien polyvalent contractuel	adjoint technique	D_2023_021 du 11/04/2023	14/35	Oui
Technique	Agent d'entretien	adjoint technique	D_2016_037 du 03/06/2016	4/35	Oui

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L.411-1, L.415-1 et L.4 du code général de la Fonction Publique,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

- **DRESSE** le tableau des emplois de la commune ainsi qu'il suit au 22/06/2023 :

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal 2023.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

26 JUIN 2023

Publication / Affichage le.....

